

par le sieur Gacher Dieux, agé de cinquante huit ans, tous les deux Cultivateurs, Domiciliés à folcaude, qui ont dit être voisins de la défunte. Lecture du présent acte a été faite par nous aux déclarans qui ont dit ne savoir signer.

Constaté par nous Antoine Castelle, Maire de folcaude, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, sacreigné. Castelle

N^o 4.
Naissance de
Plantade Germaine.
1.

Du quinze Mars mil huit cent soixante-un, à quatre heures du soir, acte de naissance de Germaine Plantade, née à folcaude, âgée de neuf heures du matin, fille de père inconnu et de Anne Plantade, Hausseuse, domiciliés à folcaude. Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin et son nom a été présenté par le sieur Sievin François, garde champêtre de cette Commune. Premiers témoins Magarone Antoine, agé de quatre ans, second témoin Gacher Dieux, agé de cinquante huit ans, tous les deux Cultivateurs, domiciliés à folcaude. Sur la réquisition à nous faite par le sieur Sievin. Lecture du présent acte a été faite par nous au déclarant qui a signé et aux témoins qui ont dit ne savoir.

Constaté suivant la loi par moi Antoine Castelle, Maire de folcaude, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil. Castelle

N^o 5
naissance
de
Antoine
Lion
à

Du sept avril mil huit cent soixante-un à dix heures du matin à la mairie de folcaude.
acte de naissance de Antoine Lion, né dans cette commune ce jourd'hui à deux heures du matin, fils légitime de Jean Lion et de Marie Guec, cultivateurs, domiciliés dans la présente commune. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin. Premiers témoins Magarone Antoine agé de quatre ans, second témoin Guec Pierre agé de cinquante huit ans, tous les deux Cultivateurs domiciliés à folcaude. Sur la réquisition à nous faite par le sieur Jean Lion père de l'enfant. Lecture du présent acte a été faite par nous aux déclarant et témoins qui ont dit ne savoir signer. Constaté suivant la loi par moi Antoine Castelle maire de folcaude faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, approuvant la naissance en ces mots
ci-dessus.

Castelle

N^o 6



Mariage
de
Paul
Andrien

et de
Justine
Bacharan

1

Deuxième feuille
L'an mil huit cent soixante un et le seize avril à dix heures du matin, devant nous Antoine Castelle Maire et officier de l'état civil de la commune de folcaude Haute Gironne, ont comparu à la mairie le sieur Paul Andrien, cultivateur, domicilié dans cette commune, de mariage, agé de trente un ans, né dans la présente commune le vingt quatre février mil huit cent trente deux ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a remis, fils légitime de Bertrand Andrien, aussi cultivateur, domicilié dans cette commune et de Jacqueline Marie décidée dans la présente commune le deux novembre mil huit cent cinquante deux ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de décès qu'il nous a remis et veut en première nocce de Marie Raymond décidée aussi dans la présente commune le vingt neuf juin mil huit cent cinquante deux ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de décès qu'il nous a également remis procédant avec la présente et le Comte de son dit père; Et Justine Bacharan, cultivateuse demeurant aux Bourrel, commune d'Arrignouet majeure, agée de quarante cinq ans, née à Pichourey, département de l'Aube le premier Janvier mil huit cent seize ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a remis, fille légitime de Pierre Bacharan décidé au sang le sept février mil huit cent quarante quatre et de Anne Cavé, décidée à Saint Felix le vingt huit Mars mil huit cent trente un ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de leur acte de décès qu'elle nous a remis légalement procédant comme libre dans l'exercice de ses droits, le père et mère, aïeul et aïeule, étant tous décidés, lesquels comparants nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage sous la publication